

POINTS DE VUE EN LINGUISTIQUE INDO-EUROPEENNE

Claude SANDOZ

Dans le débat toujours ouvert sur les parties du discours le problème du "participe" revêt un intérêt particulier<sup>1</sup>. Les grammaires rangent sous cette dénomination des unités de statut ambigu, mi-verbales, mi-nominales<sup>2</sup>. En effet, la définition du participe fait intervenir des catégories du verbe: voix, temps et aspect, et des catégories du nom: genre et cas. La catégorie du nombre est commune au nom, au verbe et au participe. Dans ces conditions se comprend la question de Jack Feuillet: "l'infinitif et le participe sont-ils respectivement des bases de groupes nominaux et adjectivaux ou sont-ils des bases de groupes verbaux?"<sup>3</sup>. Le critère sémantique n'est pas d'un grand secours, car le fait que le participe relate un procès ne l'apparente pas exclusivement au verbe. Ce trait caractérise également les noms d'action et les noms d'agent. Quant au critère syntaxique, il met en évidence les affinités du participe et de l'adjectif, puisque l'un et l'autre éléments ont pour fonction "de qualifier un groupe nominal"<sup>4</sup>. En somme, le traitement des formes participiales dans la description linguistique dépend, comme souvent, du point de vue de l'observateur. Cette latitude dans l'interprétation montre bien les difficultés de la division traditionnelle en parties du discours.

Dans ces circonstances, l'examen morpho-syntaxique d'une formation particulière dans une langue particulière ou un type linguistique particulier s'avère toujours instructif. Considérons donc la forme indo-européenne en -nt- (-ont-/-nt-) dite de participe présent (-aoriste). Cette dérivation se constitue sur une racine généralement productrice d'un paradigme verbal. On a, par exemple, \*bheront- "portant", à côté de \*bhéreti "il porte", de \*bher- "porter" (cf. skr. bharant-, gr. φέρωντες, lat. ferent-, got. bairand-). Dans les vestiges les plus archaïques, le radical affecte le degré zéro, tandis que le suffixe présente une alternance: \*ǵs-ont-/ǵs-nt- "étant". Ainsi, pour le vocalisme de la racine, la forme en -nt- s'accorde avec les formes plurielles du présent. Ce parallélisme donne l'impression d'une interdépendance et favorise l'intégration de \*ǵsont- dans le paradigme

-250-

verbal. D'où la présence d'une case pour le participe présent dans la grammaire indo-européenne. Pourtant, tout un ensemble de faits plaide pour une large autonomie de la formation en -nt- vis-à-vis du verbe conjugué<sup>5</sup>. Au nombre des éléments révélateurs figure l'isolement d'une donnée comme le grec ἐκὼν (dial. φεκὼν) "qui agit de son plein gré". Le terme se rattache à une racine \*wek- "vouloir" et signifie proprement "voulant" (cf. skr. uś-ānt-). Or, tandis que les formes personnelles du verbe se rencontrent en hittite et en indo-iranien, le grec n'en a plus trace. De même, à l'intérieur du système du latin, le substantif cliens, expression d'un statut social, n'a pas de lien avec un paradigme de présent. Même lorsqu'un verbe fléchi existe, une discordance morphologique se constate parfois dans la forme en -nt-, assurant son indépendance. Le cas se présente dans lat. parens "le père ou la mère", à côté de pario (cf. sententia, en regard de sentio). Si, en l'occurrence, le "participe" conserve une structure archaïque et échappe au renouvellement formel, c'est qu'il occupait une position excentrique par rapport au verbe dans une synchronie antérieure. Cela vaut aussi pour l'adjectif potens "puissant", clairement apparenté au parfait potui. Or, de même que nocui, par exemple, se relie à un présent noceo, de même potui suppose à l'infinitif un \*poteo au lieu du possum effectivement constaté. Ce verbe de la deuxième conjugaison est confirmé par l'osque. Des inscriptions de Capoue ont, en effet, le subjonctif pūtiad (var. putiad) "qu'il puisse". Le latin y répondrait littéralement par \*poteat. Potens est un vestige de ce \*poteo disparu.

L'existence de dérivés en -nt- isolés ou morphologiquement séparés du verbe correspondant a un corollaire: l'inventaire des formes verbales ne comporte pas toujours un participe présent. Ainsi, le terme manque au paradigme du latin esse. En effet, le correspondant attendu du sanscrit sant- ne se présente pas à l'état libre en fonction participiale. Une forme -sens, -sentis n'existe que dans les composés antonymiques praesens et absens, ainsi que, probablement, dans l'expression Di Consentes. Cette formule renvoie à un groupement de douze divinités cardinales, invoquées nommément au début des Res rusticae de Varron (1,1,4): Et quoniam, ut aiunt, dei facientes adiuuant, prius inuocabo eos, nec, ut Homerus et Ennius, Musas, sed duodecim deos consentis; neque tamen eos urbanos, quorum imagines ad

-251-

forum auratae stant, sex mares et feminae totidem, sed illos XII deos, qui maxime agricolarum duces sunt. "Et puisque, comme on dit, les dieux secourent ceux qui le font, je les invoquerai d'abord, et non les Muses, comme Homère et Ennius, mais les douze Dei Consentes; il ne s'agit pas, cependant, de ces dieux urbains dont les statues dorées se dressent aux abords du forum, au nombre de six divinités masculines et autant de féminines, mais de ces douze dieux qui sont éminemment les patrons des paysans". Le texte fait allusion au portique des Dei Consentes du forum romain et la prière s'adresse à leurs homologues rustiques, énumérés par couples: Jupiter et Tellus, Sol et Luna, Ceres et Liber, Robigus et Flora, Minerve et Venus, enfin Lympha et Bonus Eventus. Dans ce contexte, consentes signifie sans doute "étant ensemble, associés", ceci en plein accord avec les apparentements deux à deux des membres de cet état-major divin. Les anciens ne comprenaient plus l'expression, y voyant une sorte de raccourci de \*dei consentientes "les dieux étant d'accord". D'ailleurs, le lien étymologique avec esse n'était pas davantage conscient dans le cas de l'adjectif sons, sontis "coupable". Le terme fait partie de la langue juridique et connaît une évolution sémantique encore saisissable dans un passage de Plaute, Capt. 476: in tribu aperto capite sontes condemnant reos "dans la tribu, on condamne la tête découverte ceux qui sont coupables". Le substantif reus s'applique à l'auteur présumé d'un délit; et quand s'y ajoute le qualificatif sons, ce présumé coupable est reconnu pour tel: il l'est vraiment. Ainsi, la notion de culpabilité de l'adjectif sons se développe dans une association lexicale spécifique. - Au total, le caractère marginal du "participe" de lat. esse contraste avec le rôle important du grec ών et du sanscrit sant-, mais s'accorde avec les données de l'allemand. Tandis que seiend représente une création relativement récente, le vieux participe \*wesend n'apparaît que dans les composés anwesend et abwesend. La défektivité prouve bien l'absence d'une relation nécessaire entre le verbe personnel et la forme en -nt-.

En fait, ces dérivés en -nt- se rapprochent à maints égards de la classe ordinaire des adjectifs. L'expression de la négation, tout d'abord, est révélatrice de ce statut. En effet, si le participe présent appelle généralement une négation de verbe, comme les particules οὐ(κ) du grec et non du latin, des faits archaïques illustrent un

procédé différent. Ainsi, le contraire de gr. ἐκών est chez Homère ἀέκων et en Attique, par contraction, ἄκων "qui agit contre son gré", propr. "ne voulant pas". Le recours à l'ἄ - privatif apparaît typique des composés adjectifs. Comparer βροτός "mortel"/ἄμβροτος "immortel". Au point de vue étymologique, ἄ - remonte à \*p et se relie ainsi à lat. in-: au suffixe près, ἄμβροτος recouvre exactement immortalis. Or, l'élément in- se rencontre dans le latin archaïque et classique insciens "ne sachant pas", alors que le verbe conjugué demande la négation pleine: nescio. Cette opposition morphologique rappelle le cas de inuitus "qui agit contre son gré", littér. "ne voulant pas", en face de neuis "tu ne veux pas". Le sanskrit fait écho au grec et au latin avec une forme comme ā-sant- "n'étant pas"<sup>6</sup>. Quant au germanique, il offre le type unkunnands "ne sachant pas" dans la Bible en gotique. En fin de compte, l'accord du grec, du latin, du sanskrit et du germanique plaide pour une origine indo-européenne de cette forme de négation dans l'adjectif en -nt-.

En ce qui concerne le latin, le "participe présent" ne se combine pas seulement avec la particule in-, il admet aussi un substantif comme premier terme de composé: c'est le type frugiferens "qui porte des fruits", concurrencé par frugifer "id". Cette aptitude à la composition fait du "participe" un adjectif ordinaire. Et cet adjectif est soumis à la gradation, puisque les auteurs emploient le comparatif benevolentior, par exemple. Etant donné de telles propriétés, peut-on parler d'adjectif verbal ou de forme adjectivale du verbe? Cette terminologie traditionnelle ne se justifie que par les catégories de la voix, du temps et de l'aspect<sup>7</sup>. Mais en ce qui concerne la voix, une certaine indétermination se fait jour. Si le type en -nt- se rattache en principe au groupe des formes actives, l'emploi en est assez libre. Remarquable est, par exemple, le sens intransitif de uoluens dans la formule virgilienne uoluentibus annis "les années se déroulant" (Enéide 1, 234), à côté de uoluitur annus (Géorg. 2, 402). Cf. tarda ... uoluentia plaustra "des chariots qui roulent lentement" (Géorg. 1, 163). Ces citations aident à comprendre pourquoi notre formation n'est pas incompatible avec la valeur des verbes déponents: loquor possède un participe loquens. Eu égard à ces faits, le témoignage du hittite perd un peu de son étrangeté: dans cette langue,

-253-

la forme en -nt- a un sens passif (kunant- "étant tué", de kwen- "tuer"). Pour l'indo-européen commun, il faut sans doute admettre l'indifférence à la voix du "participe présent actif" de la grammaire traditionnelle<sup>8</sup>. La spécification de la forme comme active ou passive s'est opérée à la faveur de son intégration dans le système verbal. Ainsi, selon qu'on adopte le point de vue de l'indo-européen ou celui des langues historiques, la définition du type change de manière significative.

Universités de Lausanne et Neuchâtel

#### NOTES

1. Pour une remise en question de l'analyse en parties du discours, voir Jack Feuillet, "Se débarrassera-t-on un jour des parties du discours?": B.S.L. 78/1, 1983, pp. 23-51. Dans la même revue, P. Garde a présenté une tentative de classement sur la base de critères syntaxiques: "Des parties du discours notamment en russe": B.S.L. 76/1, 1981, pp. 155-182.
2. Le terme nom recouvre ici les substantifs et les adjectifs.
3. Loc. cit., p. 31.
4. Jack Feuillet, loc. cit., pp. 31 et 36.
5. Les matériaux se trouvent déjà chez J. Wackernagel, Vorlesungen über Syntax I, Bâle, 1920, pp. 282-294. Mais le grand comparatiste n'en tire pas parti pour la théorie des parties du discours.
6. Le Rgveda conserve une variante plus archaïque ā-sant- < \*p-sont-, avec reflet de la laryngale dans la voyelle longue.
7. La rection de l'accusatif ne caractérise pas en propre les formes verbales. Cf. la construction des noms d'agent en tar- du védique.
8. O. Szemerényi, Einführung in die vergleichende Sprachwissenschaft, Darmstadt, 1970, p. 292.